

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 3 avril 2024

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

2

Élection du 9^e adjoint au Maire

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 2), ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT).

Madame le Maire explique que, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient au conseil municipal d'élire un adjoint, lorsque un poste d'adjoint est vacant. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

L'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un bureau de vote composé d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire doit être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal est appelé à :

- DÉSIGNER un bureau de vote,
- VOTER pour désigner le 9^e adjoint,
- PRENDRE ACTE des modifications apportées à l'ordre du tableau.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- DÉSIGNE le bureau de vote suivant :

Présidente : Véronique SARSELLI
Assesseurs : Emmanuelle VIEUX-ROCHAS et Faïza MIHOUBI
Secrétaire : Philippe SCHMIDT

- VOTE à bulletin secret pour désigner le 9^e adjoint, à la majorité,
- nombre de voix pour : 28
- nombre de votes blancs : 7
- nombre de votants : 35

- PREND ACTE des modifications apportées à l'ordre du tableau tel que présenté ci-dessous :

1 ^{er} adjoint	Pascale BAZAILLE
2 ^e adjoint	Catherine MOUSSA
3 ^e adjoint	Pierre BARRELLON
4 ^e adjoint	Maria GIORDANO
5 ^e adjoint	Nicolas RODRIGUEZ
6 ^e adjoint	Celia GOUBET
7 ^e adjoint	Christian NOVENT
8 ^e adjoint	Paola BOIRON
9 ^e adjoint	Patrick ESCOFFIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI